

## DÉLIBÉRATION CM-2025-014

SÉANCE DU 31 MARS 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217801240-20250331-CM-2025-014A-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET VILLE

Le 31 mars 2025 à 20h30, le Conseil municipal de la Ville de Carrières-sur-Seine s'est réuni dans la salle des fêtes – 1 rue Félix-Balet, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud de Bourrousse, Maire.

Convocation et affichage effectués le 21 mars 2025.

**Étaient présents** : M. de Bourrousse, Maire, M. Millot, Mme De Freitas, M. Valentin, Mme Poletto, M. Andrade Dos Santos, Mme Conesa-Rouat, M. Devred, M. Mouty, Adjoint, Mme Gaultier, Mme Le Guilloux, M. Martin, Mme Sanches Mateus, M. Ferrand, M. Chardon, M. Buisserie, M. Daniel, M. Lombard, M. Sauvestre, Mme Bernard, Mme Chambert, Mme Miel, M. Ageitos, M. Fiault et Mme Dessoie.

**Avaient donné pouvoir** : de Mme Dussous à Mme Le Guilloux, de Mme Karam à Mme Conesa-Rouat, de Mme Zanotti à M. Millot, de Mme Souchet à M. Ferrand, de M. Vasseur à M. de Bourrousse, de Mme Ridde à M. Fiault et de M. Drougard à M. Ageitos.

**Absent** : M. de Saint-Romain

Nombre de membres en exercice :	33
Nombre de membres présents :	25
Nombre de membres représentés :	7
Nombre de membres absents :	1

#### DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Carrières-sur-Seine (1 rue Victor-Hugo 78420 Carrières-sur-Seine) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## DÉLIBÉRATION CM-2025-014

### SÉANCE DU 31 MARS 2025

#### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET VILLE

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

**Vu** le budget primitif 2024 de la commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

**Vu** le compte de gestion présenté par la Trésorière relative à l'exercice 2024,

**Considérant** que le compte administratif retrace les activités financières de la commune réalisées lors de l'exercice considéré,

**Considérant** que le compte de gestion 2024 fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif 2024,

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	19 919 362,59	21 783 844,17	
	Section d'investissement	10 296 919,59	7 048 181,35	
		+	+	
Reports de l'exercice N-1	Section de fonctionnement		4 093 637,40	
	Section d'investissement		4 121 876,84	
		=	=	
<b>Total</b>	<b>Réalizations + Reports</b>	<b>30 216 282,18</b>	<b>37 047 539,76</b>	<b>6 831 257,58</b>
Restes à réaliser	Section d'exploitation		-	-
	Section d'investissement	3 762 932,12	1 722 639,98	
Résultat cumulé	Section d'exploitation	19 919 362,59	25 877 481,57	<b>5 958 118,98</b>
	Section d'investissement	14 059 851,71	12 892 698,17	<b>- 1 167 153,54</b>
Total cumulé		<b>33 979 214,30</b>	<b>38 770 179,74</b>	<b>4 790 965,44</b>

**Considérant** la présentation faite en séance qui indique les résultats suivants :

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du jeudi 27 mars 2025,

Sur proposition de Monsieur Carlos ANDRADE DOS SANTOS, rapporteur de ce dossier,  
Après en avoir délibéré,

Monsieur le Maire, ayant quitté la séance durant la délibération, puisqu'il s'agit de se prononcer sur le Compte Administratif qui traduit sa gestion, et ayant confié la présidence à Monsieur Carlos ANDRADE DOS SANTOS,

**Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

#### DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Carrières-sur-Seine (1 rue Victor-Hugo 78420 Carrières-sur-Seine) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## **DÉLIBÈRE**

**Article 1 :** **DÉCIDE** d'approuver et de voter le compte administratif de la Ville 2024 faisant apparaître :

- ✓ Un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 5 958 118,98 euros,
- ✓ Un déficit cumulé de la section d'investissement après reports et restes à réaliser de 1 167 153,54euros.

**Article 2 :** **DIT** que les résultats seront repris dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

**Article 3 :** Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière.



**Le Maire,**

  
**Arnaud de Bourrousse**

### **DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Carrières-sur-Seine (1 rue Victor-Hugo 78420 Carrières-sur-Seine) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).